

de Francois Gilis, de Pierre Mius &de Joseph Boudreau temoins lesquelles parties avoient été auparavant unies ensemble en presence & du consentement de leurs peres, & meres, devant plusieurs temoins & parens ainsi qu'il m'a paru par un écrit endate du 21 Novembre

1797 Signé amable Boudreau époux, avec lamarque **Duon de** Monique Duon son épouse, signé enoutre Etienne D'Entremont, Simon Amirault, Hypolite Babin & Pierre Mius principal temoins tous sont decette paroisse & ont Declaré neSavoir signé exceptés

Amable Boudreau pierre mius charles Leblanc
Joseph Boudreau Francois Gilis

Sigogne pretre

M.
Joseph
Boudreau
&
Genevieve
D'Entremont

Le huit Octobre mil Sept cens quatre vingt dix neuf après avoir publié trois bans à la Messe paroissiale, les trois dimanches quinze, vingt deux & vingt neuf de Septembre entre Joseph Boudreau fils de Michel Boudreau &de Marguerite Pottier d'une part & entre Geneviève d'Entremont fille de Joseph D'Entremont & d'Agnès Belivaux d'autre part, Sans qu'il Sesoit rencontré aucun empêchement canonique, Jeprêtre Sousigné leurai donné la benediction nuptiale avec les cérémonies de l'eglise catholique en presence de Pierre Mius, Charles le Blanc, Francois Gilis & d'Amable Boudreau parens & témoins. lesquelles parties avoient été jointes ensemble en présence **de la & du** consentement dela mere de l'épouse dupere & dela mere de l'époux. Devant Pierre Mius & plusieurs autres temoins & parens ainsi que mel'ont assuré ledit Pierre Mius, Hilaire d'Entremont, Amable Boudreau, Charles Amirault & Benjamin d'entremont Soussignés tous Sont decette Paroisse. Amable Boudreau Francois Gilis

H. Dentrmo_nt

Joseph Boudreau Be. Dentremont pierre mius
C h amirode charles leblanc Sigogne pretre

B.
Jean
Suret
juillet

Lequatorze Juillet mil Sept cens quatre vingt dix neuf a été par moi Sousigné baptisé sous condition Jean né le dix de Decembre mil Sept cens quatre vingt Seize du légitime mariage entre Jean-Michel Suret & Rosalie Amirault, n'ayant pas eu decertitude suffisante de la validité du Baptême qui lui avoit été administré par la sage-femme dans l'absence & par defaut dePretre. Le Parain à été Pierre Suret lejeune & la marraine aété Rosalie le Blanc tous decette paroisse

Sigogne pretre